

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1812 - page 110

974 - Réunion

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Benoît.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE DES OUTRE-MER (UNAPA-OUTREMER).

Objet : regrouper au sien d'un mouvement national des associations de protection animale des outre-mer confrontées à l'errance animale ; élaboration et mise en oeuvre d'un programme de gestion raisonnée de l'errance privilégiant la prévention, la stérilisation et la lutte contre l'euthanasie massive ; représenter les associations adhérentes dans les actions en lien avec l'objet ; création d'un comité de pilotage national contre l'errance ; lever et administrer les fonds pour soutenir les Unions régionales ; créer un fonds de solidarité pour maîtres démunis ; créer un corps de sentinelles volontaires.

Siège social : 43, impasse des Pailles-en-Queue, 97437 Sainte-Anne.

Date de la déclaration : 4 octobre 2016.